



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du préfet
Service des sécurités
Bureau de l'ordre public**

LIMOGES, LE 5 OCTOBRE 2021

Le préfet

à

**Monsieur Christian DUCHER
Automobile Club Limousin
8, rue Pierre de Fermat
87280 LIMOGES**

NOTE D'INFORMATION

Objet : Randonnée d'automobiles « Traversée du Grand Prix de Limoges Classic » le 10 octobre 2021

Références :

- code général des collectivités territoriales ;
- code du sport, notamment l'article A.331-16 ;
- code de la route ;
- code de l'environnement ;
- arrêté du 27 décembre 2020 portant interdiction des concentrations ou des manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2021 ;
- loi n° 2021-689 du 31 mai 2021, modifiée par la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021, relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
- décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021, modifié par le décret n° 2021-955 du 19 juillet 2021 et par le décret n° 2021-1059 du 7 août 2021, prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
- l'arrêté du préfet de la Haute-Vienne du 15 septembre 2021, portant obligation du port du masque dans les lieux de rassemblement du public dans le département de la Haute-Vienne ;
- dossier n° 119 de déclaration d'une concentration de véhicules terrestres à moteur ;
- l'attestation d'assurance de « Allianz » ;

PJ : 2 parcours et plan du site d'Ester à Limoges

Vous avez déposé auprès de mes services, le 1^{er} octobre 2021, un dossier correspondant à l'organisation d'une randonnée de voitures, dénommée « la Traversée du Grand Prix de Limoges Classic ».

l'accuse réception de cette déclaration.

Sur la base des éléments que vous avez communiqués dans le dossier de déclaration, vous trouverez ci-dessous une synthèse des informations principales relatives à la manifestation dont vous assurez l'organisation :

- Caractéristiques de la manifestation

An nombre de 250 environ, les automobiles de collection et de prestige seront concentrées à Ester Technopole à Limoges, le dimanche 10 octobre 2021, à partir de 8 h 00 jusqu'à 18 h 00.

Les véhicules emprunteront 2 itinéraires avec à chaque fois un départ et une arrivée à Limoges :

- 64 km le matin, par les communes de Saint-Priest-Taurion, Le Châtenet-en-Dognon, Saint-Léonard-de-Noblat, Aureil, Feytiat et Panazol.

Les participants déjeuneront sur le site d'Ester vers 12 h 00.

- 90 km l'après-midi, par les communes d'Ambazac, Saint-Laurent-les-Eglises, La Jonchère Saint-Maurice, Saint-Léger-la-Montagne, Razès, Saint-Pardoux, Compreignac, Bonnac-la-Côte, Chaptelat et Couzeix.

- Régime de circulation

Les participants circuleront sous le régime du strict respect du code de la route.

- Dispositif de sécurité

La sécurité des participants est assurée par 10 motards d'accompagnement.

- Protocole sanitaire

Afin de ralentir la propagation du virus covid-19, l'organisateur doit veiller au bon respect de l'arrêté du préfet de la Haute-Vienne qui impose le port du masque dans tous les lieux de rassemblement du public et notamment sur le site d'Ester Technopole.

**Pour le préfet et par délégation
Le chef du service des sécurités**



Hugues MAZAUD

Copie pour information à :

- Madame la sous-préfète de Bellac et Rochechouart,
- Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Vienne,
- Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique,
- Mesdames et messieurs les maires de Limoges, Saint-Priest-Taurion, Le Châtenet-en-Dognon, Saint-Léonard-de-Noblat, Aureil, Feytiat, Panazol, Ambazac, Saint-Laurent-les-Eglises, La Jonchère Saint-Maurice, Saint-Léger-la-Montagne, Razès, Saint-Pardoux, Compreignac, Bonnac-la-Côte, Chaptelat et Couzeix,